

CONCEPT HARMONISE DE LA TAXE AU SAC

Ⓞ Entrée de la Commune de Saint-Oyens

Avec l'entrée de la Commune de Saint-Oyens le 1^{er} juillet 2018 dans le concept harmonisé de la taxe au sac, notre périmètre compte à présent 54 communes sur 60 faisant partie de ce concept, 4 communes fonctionnant à la taxe au poids, une commune avec une taxe à l'ouverture et une commune avec une taxe au sac communale.

MATIERES

Ⓞ Aluminium : comment le reconnaître ?

Comment reconnaître les feuilles et autres emballages en aluminium s'ils ne sont pas munis du pictogramme ? Froissez l'emballage. S'il reste froissé, il doit aller dans le conteneur de collecte de l'aluminium, même s'il est souillé. Sinon, il s'agit d'un emballage composite à jeter dans les ordures ménagères.



Les déchets suivants en aluminium doivent également être collectés : les canettes, les barquettes d'aliments (y c. pour animaux), les tubes de denrées alimentaires même avec des restes (mayonnaise, moutarde, etc.), les feuilles et autres emballages avec le pictogramme «alu». Par contre, les bombes aérosols, même vides, vont dans les déchets spéciaux. Pour rappel, les capsules de café en aluminium doivent être éliminées via leur propre système de collecte.

Ⓞ Papier/carton : liste des indésirables

Trop de déchets indésirables se retrouvent encore parfois dans la collecte du papier/carton. Pour répondre aux questions que beaucoup se posent, l'association suisse du recyclage du papier/carton publie une liste des déchets ne devant pas se retrouver dans cette collecte. Vous pouvez trouver cette liste sous le lien :

<http://www.altpapier.ch/fr/regardrecyclage/exigencesqualite/listenegative>

COMMUNICATION

Ⓞ Union suisse des paysans : « Ensemble pour une campagne propre »



L'abandon de déchets sauvages n'est plus seulement un problème dans les villes, les parcs ou les transports publics mais le devient également à la campagne. Divers outils de sensibilisation dont une brochure sur les bons gestes à adopter à la campagne ainsi que des panneaux et des affiches sont disponibles sous :

<https://www.sbv-usp.ch/fr/environnement/littering/>

Comment améliorer la qualité du tri des déchets ?

Après l'introduction de la taxe au sac ou au poids quasi généralisées dès 2013, la Direction générale de l'environnement (DGE) a organisé une table ronde réunissant les différents milieux intéressés (communes, périmètres, transporteurs, installations de traitement, entités actives dans la sensibilisation) afin d'en analyser les conséquences sur la qualité des déchets collectés séparément et sur les différentes filières de recyclage.

Cette table ronde a permis d'élaborer un catalogue de mesures, tirées des expériences du terrain, proposant aux communes et aux autres acteurs concernés de nombreuses recommandations visant à améliorer la qualité des déchets collectés séparément en agissant en particulier sur : l'information et la sensibilisation, les mesures techniques et opérationnelles, les sanctions et la répression ou encore les mesures concernant le commerce.

Vous trouverez ce catalogue de mesures sur le lien suivant :

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/dechets/fichiers_pdf/DGE_GEODE_Recommandations_qualit%C3%A9_du_tri.pdf

Campagne « responsables.ch »

La campagne de sensibilisation des organismes vaudois de gestion des déchets visant à réduire la production de déchets se poursuit par différentes opérations que vous pouvez retrouver sur le site internet www.responsables.ch. En particulier, nous attirons votre attention sur les deux actions suivantes :

- Renoncer au gaspillage du papier dans les bureaux et dans les administrations:

http://www.responsables.ch/renoncez/renonce_gaspillage_papier/

- Moins de publicités dans les boîtes-aux-lettres :

<http://www.responsables.ch/renoncez/stoppub/>

Des autocollants, des flyers et bien d'autres documents peuvent être commandés sur ce site par vos soins pour votre communication auprès de vos citoyens.



🕒 Rapport de gestion 2017 de TRIDEL SA

Le rapport de gestion 2017 de l'usine d'incinération TRIDEL SA est disponible sous le lien suivant :

http://www.tridel.ch/userfiles/pdf/Rapport_Annuel_17_web.pdf

FORMATION

🕒 Cours de base pour responsable des déchets des communes

Les 20 & 21 septembre 2018, SwissRecycling et COSEDEC proposent en partenariat 2 jours de cours de base à destination des responsables des déchets des villes et des communes. Pour plus d'informations :

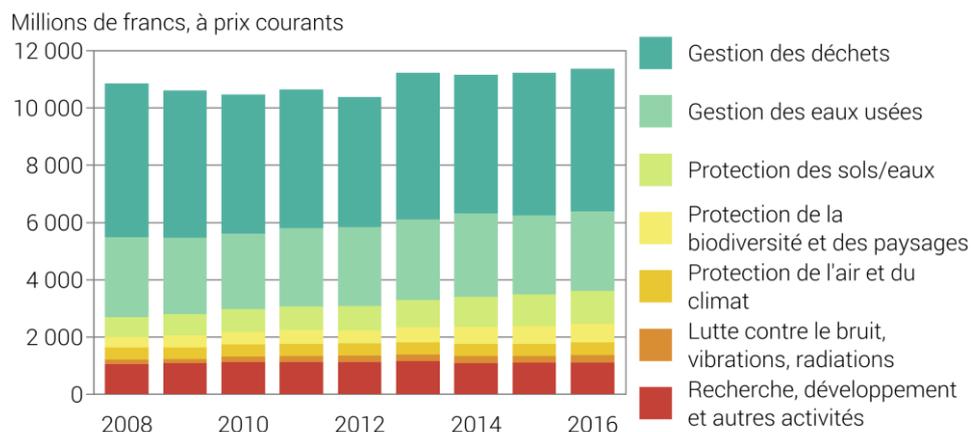
<http://www.cosedec.ch/index.php?s=Sept+-+Cours+base+responsable+d%E9chets>

STATISTIQUES

🕒 La Suisse et la protection de l'environnement

En 2016, la Suisse a consacré 11,4 milliards de francs à la protection de l'environnement, soit 1,7% du PIB, dont les deux tiers ont été consacrés à la gestion des déchets et des eaux usées. Le tiers restant a été attribué à la protection des sols et des eaux, de la biodiversité et des paysages, de l'air et du climat, à la lutte contre le bruit, les vibrations et les radiations ainsi qu'à la recherche et au développement.

Dépense nationale de protection de l'environnement par domaine



2016: provisoire

Source: OFS - Comptabilité environnementale

© OFS 2018

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/espace-environnement.assetdetail.5127234.html>

LEGISLATION

④ Déchets urbains des ménages et des entreprises

Selon l'OLED (Ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets), les communes sont responsables de la collecte des déchets urbains sur leur territoire. Cette responsabilité oblige donc les communes à avoir un contrôle sur les collectes des déchets des ménages et des entreprises.

Par « déchets urbains », on entend les déchets produits par les ménages ainsi que ceux qui proviennent d'entreprises comptant moins de 250 postes à temps plein (ETP) et dont la composition est comparable à celle des déchets ménagers en termes de matières contenues et de proportions (OLED/art. 3a).

Actuellement, tout transporteur désirant collecter des déchets sur le territoire communal doit disposer d'une autorisation provenant de la Commune, ce qui permettrait en théorie à celle-ci de confier le monopole de la collecte à un unique transporteur.

Dès le 1^{er} janvier 2019, ce monopole ne concernera plus les déchets provenant des sociétés employant plus de 250 ETP qui pourront alors choisir librement leur transporteur. S'agissant des succursales, c'est le nombre total d'ETP de l'entier de la société qui est à prendre en considération.

AGENDA

④ Assemblée générale de SADEC SA

La prochaine Assemblée générale extraordinaire aura lieu le **jeudi 25 octobre 2018 à 19h30 à Saint-Cergue.**